

**Décision n° 3710 du 6 juillet 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ2119502S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6280 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032356S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2021 :

Godard	Christian	NIGEND : 203 694
Diaz	Laurent	NIGEND : 161 600

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2021 :

Galley	Corinne	NIGEND : 217 009
---------------	---------	------------------

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal-des-logis-chef le 1^{er} août 2021 :

Corte	Thomas	NIGEND : 348 770
--------------	--------	------------------

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juillet 2021.

*Le général,
commandant la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Corse-du-Sud,
T. Mouchet*